

## **CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2023**

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	10
Votants	11

Le samedi 25 février 2023 à 11H00

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de

Monsieur Gérard BERHAULT, maire. Date de convocation 21/02/2023

PRESENTS : BERHAULT Gérard, GABORIAU Colette, LEBRETON Alain, RIVOALLAN Marie-Thérèse, PERQUIS Loïc, AUFFRAY Claudine DOUILLET LE FAOU Odile ECOLAN Stéphane DERRIEN Vianney TOUDIC Daniel

ABSENTS EXCUSES BOCLAUD ADAM Laura FOSSANI Véronique MURY Céline DE BRUYNE Fabrice GAUTIER Pascal procuration à TOUDIC Daniel

secrétaire : Vianney DERRIEN

### **DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT -**

Le maire rappelle la réflexion engagée sur les aménagements Parc de la Grande Lande et terrain des Sports. Le questionnaire adressé à la population a fait émerger une demande d'équipements sportifs adaptés à toutes les tranches d'âge et à différents publics.

Deux associations sportives ont fait part de leurs besoins, pour une pratique optimale de leur activités.

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du PLAN 5000 Terrain de sport, une dotation peut être sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport pour des équipements sportifs.

Il présente le projet d'équipements sportifs adaptés à toutes les tranches d'âge et à différents publics :

- Une piste d'entraînement à la course à pied de 520m, équipée d'agrès, dont deux pour personnes en situation de handicap ;
- Un plateau « cyclisme » pour l'initiation au vélo, faisant également fonction de mini-terrain de handball, basket et de futsal en extérieur ;
- Un plateau « roller/skate » par requalification et agrandissement d'une surface existante équipée d'un unique panneau de basket.

Le montant des travaux est estimé à 120 173.60€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- valide le projet
- décide de solliciter l'Agence Nationale du Sport pour le versement d'une subvention au titre de la PLAN 5000 Terrains de Sport , à hauteur de 96 138.88€.
- Cette dépense sera inscrite au budget 2023.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT SPORTIF – ASSOCIATION NOS LIMITES**

Le maire présente la convention qui a pour objet de fixer les conditions d'utilisation et d'animation d'un équipement sportif, une piste d'entraînement de course à pied de 520 mètres linéaires située dans le « Parc de la Grande Lande » et des agrès installés sur le parcours, et de préciser les créneaux prévisionnels réservés à l'association.

Les équipements sont mis à disposition de l'association à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de valider la convention
- Autorise le maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT SPORTIF – LE TEAM PAYS DE DINAN – GUINEFORT**

Le maire présente la convention qui a pour objet de fixer les conditions d'utilisation et d'animation d'un équipement sportif, un plateau « cyclisme » pour l'initiation au vélo, faisant également fonction de mini-terrain de handball, basket et de futsal en extérieur situé terrain des Sports, Voie Romaine, et de préciser les créneaux prévisionnels réservés à l'association.

Les équipements sont mis à disposition de l'association à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de valider la convention
- Autorise le maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

LE HINGLE, le 27 février 2023

Le Maire Gérard BERHAULT

